

Distribution limitée

ITH/06/1.EXT.GA/CONF.203/2  
Paris, le 28 septembre 2006  
Original anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION  
POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Première session extraordinaire  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI  
9 novembre 2006**

**Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

**Décision requise : paragraphe III**

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Répartition entre les groupes électoraux des sièges au Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
4. Élection de six États membres supplémentaires au Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
5. Tirage au sort de douze États membres du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont le mandat sera limité à deux ans
6. Séance de clôture
  - 6 (a) Rapport oral présenté par le rapporteur
  - 6 (b) Clôture par le président

Points de l'ordre du jour provisoire et documents correspondants	
Points de l'ordre du jour	Documents
1 Ouverture de la session	Document <a href="#">ITH/06/1.GA/CONF.201/8</a> : Projet de compte rendu analytique de la première session de l'Assemblée générale
2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires	Document ITH/06/1.EXT.GA/CONF.203/2 : Ordre du jour et calendrier provisoires  <i>Projet de résolution</i> : <a href="#">1.EXT.GA 2</a>
3 Répartition entre les groupes électoraux des sièges au Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	Document <a href="#">ITH/06/1.EXT.GA/CONF.203/3</a> : Répartition entre les groupes électoraux des sièges au Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel  <i>Projet de résolution</i> : <a href="#">1.EXT.GA 3</a>
4 Élection de six États membres supplémentaires du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	Document <a href="#">ITH/06/1.EXT.GA/CONF.203/INF.4 --+*+:</a> Liste des candidats à l'élection de six États membres supplémentaires du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Points de l'ordre du jour provisoire et documents correspondants	
Points de l'ordre du jour	Documents
5 Tirage au sort de douze États membres du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont le mandat sera limité à deux ans	Document <a href="#">ITH/06/1.EXT.GA/CONF.203/5</a> : Tirage au sort de douze États membres du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont le mandat sera limité à deux ans  <i>Projet de résolution</i> : <a href="#">1.EXT.GA 5</a>
6 Séance de clôture  6 (a) Rapport oral présenté par le rapporteur  6 (b) Clôture par le président	

## II. Calendrier provisoire

**9 novembre 2006**

<b>9 heures</b>	Enregistrement
<b>10 heures</b>	1 Ouverture de la session
<b>10 h 15</b>	2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
<b>10 h 30</b>	3 Répartition entre les groupes électoraux des sièges au Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
<b>11 h 15</b>	<b>Pause café</b>
<b>11 h 40</b>	(suite)
<b>13 heures</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>15 heures</b>	4 Élection de six États membres supplémentaires du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
<b>16 h 30</b>	5 Tirage au sort de douze États membres du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont le mandat sera limité à deux ans
<b>17 h 15</b>	6 Séance de clôture
	6 (a) Rapport oral présenté par le rapporteur
	6 (b) Clôture par le président

III. L'Assemblée générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

**PROJET DE RÉOLUTION 1.EXT.GA 2**

*L'Assemblée générale,*

1. *Ayant examiné le document ITH/06/1.EXT.GA/CONF.203/2,*
2. *Adopte l'ordre du jour ainsi que le calendrier figurant dans le document sus-mentionné.*